

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-trois le neuf Février, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain, REY Philippe, Caroline Nadal

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Martine Delreux a donné procuration à Monique Quiriny

Votants : (13)

Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

**2023-04 : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION 079 BATIMENTS
COMMUNAUX – RENOVATION DES PORTES ET FACADE SALLE COMMUNICATION**

M le Maire expose le projet de rénovation de bâtiments communaux, sur la place Guillaume Durand, centre du village.

M le Maire rappelle que les portes d'entrées, au nombre de 2, côté place nécessitent d'être changées car elles sont vétustes et anciennes sûrement posées dans les années 90. Actuellement en simple vitrage et dans le but d'économies d'énergies et de mise aux normes, il est indispensable de remplacer ces portes.

Devis PONS ABELLA = 25676.89 Euros

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2023 :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	5125 à 15376 euros	20 à 60%
Région			
Département	HERAULT ENERGIE		

Autres aides	FOND VERT		
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		10300 à 20551	
Emprunt			
Total HT		25676.00 euros	

*** La commune s'engage à solliciter des subventions les plus larges possibles, à tous nos partenaires financiers (Département, Région, et autres)

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** la mise en œuvre des études préalables,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement (Conseil Départemental et Région et autres aides)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire

